

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Arrêté portant délégation de fonction et signature ponctuelle

Le Maire de la commune de Balma (Haute-Garonne),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-18,
Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des adjoints, en date du 25 mai 2020,
Vu le procès-verbal de l'élection du nouvel adjoint, Bernard SAURAT, en date du 9 février 2023,
Vu l'arrêté de délégation consenti à Monsieur Bernard SAURAT, deuxième Adjoint au Maire, en date du 16 février 2023 lui confiant les domaines « Travaux, Cadre et qualité de vie »,
Vu la délibération du Conseil municipal en date du 4 avril 2024 approuvant la cession des portions de parcelles communales cadastrées section BN n° 157, 141, 130 et 126 à la SA PATRIMOINE LANGUEDOCIENNE,
Considérant qu'il est nécessaire pour la bonne administration de la Commune et la continuité des services municipaux, de consentir à Monsieur Bernard SAURAT, deuxième Adjoint au Maire, une délégation ponctuelle afin que ce dernier représente Monsieur Maire à la signature de l'acte susvisé,

ARRETE

Article 1 : Monsieur Bernard SAURAT, deuxième Adjoint au Maire, reçoit, sous la surveillance et la responsabilité du Maire, délégation de fonctions et de signature pour le représenter à la signature de l'acte et des documents afférents à :

**La cession des portions de parcelles communales cadastrées
section BN n° 157, 141, 130 et 126 à la SA PATRIMOINE LANGUEDOCIENNE,**
Sans priver l'exécutif de ses pouvoirs en la matière déléguée.

Article 2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la commune, fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville.

Article 3 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
Ce recours peut être formé par voie postale ou dématérialisée sur le site : <http://www.telerecours.fr>.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne,
- Madame la Directrice Générale des Services pour exécution,
- Monsieur Bernard SAURAT pour notification.

Fait à Balma, le 15 avril 2024.

Notifié à l'intéressé le : 22/04/2024

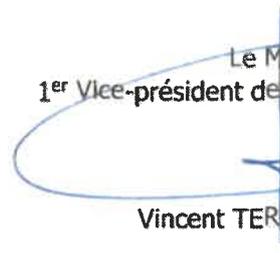
Signature :



Affiché le :

Déposé en Préfecture le :

Le Maire,
1^{er} Vice-président de Toulouse métropole



Vincent TERRAIL-NOVÈS